Danse

Formations danse

Site de Nantes

LIVRET D'ACCUEIL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mise à jour : 3 septembre 2026

Le Pont Supérieur

Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne - Pays de la Loire

01. LE PONT SUPERIEUR : QU'EST-CE QUE C'EST ? 3

Département danse (site de Nantes) 3

Département musique (site de Rennes) 3

Les axes de travail et de recherche au Pont Supérieur 3

02. VOS CONTACTS AU DEPARTEMENT DANSE 4

03. LA VIE AU PONT SUPERIEUR 5

Les locaux du département danse 5

Le BEPS danse 7

Les délégué-e-s de promotion et les représentant-e-s au CA 7

Ressources bibliographiques 8

Un environnement de formation sûr et inclusif 8

04. BIEN VIVRE A NANTES 10

Se loger 10

Se soigner 10

Demander une aide financière 11

Se déplacer 12

Profiter de la culture à tarif réduit 13

01. Le Pont Supérieur : qu'est-ce que c'est ?

Le Pont Supérieur – pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de Loire – est un établissement public de coopération culturelle qui réunit l'État/Ministère de la Culture, les régions Bretagne et Pays de la Loire, la métropole de Brest, les villes de Nantes, Rennes et Angers ainsi que les Universités de Nantes, Rennes 2 et Angers.

École de formation supérieure – labellisée Erasmus + et accréditée par le ministère de la Culture – Le Pont Supérieur est inscrit dans le réseau des 99 établissements de l'Enseignement Supérieur Culture qui accueille plus de
36 000 étudiants (architecture et paysage, arts plastiques, spectacle vivant, cinéma/audiovisuel et multimédia, patrimoines) dont 3 400 en danse et en musique.

Département danse (site de Nantes)

En danse, Le Pont Supérieur propose une formation en trois ans au Diplôme d'État (DE) de professeur de danse (jazz, classique et contemporain), une préparation à l'Examen d'Aptitude Technique (EAT), prérequis pour l'entrée en formation au DE de professeur de danse, ainsi qu'une offre régulière de formation professionnelle. Une attention particulière est portée au développement de liens avec artistes et structures aux plans national et international afin que chacun-e puisse enrichir sa posture artistique et, ainsi, pédagogique.

Département musique (site de Rennes)

L'établissement forme au Diplôme National Supérieur Professionnel (DNSP) de musicien et au Diplôme d'État (DE) de professeur de musique. Le Pont Supérieur propose également un Master en recherche-création.

Les axes de travail et de recherche au Pont Supérieur

La relation avec le milieu professionnel est un axe majeur du projet de l'établissement. L'interrégion étant particulièrement riche dans tous les domaines du spectacle vivant, Le Pont Supérieur développe des partenariats multiples au service des étudiant-e-s et stagiaires : résidences, mises en situation, expérimentations...
Le travail collectif comme interdisciplinaire dans le développement des collaborations pédagogiques et artistiques danse/musique constitue un autre marqueur de ses formations.

Enfin, Le Pont Supérieur développe des activités de recherche sur l'art, sa transmission et ses liens avec la formation, attentif à sa présence active et son inscription dans les réseaux internationaux.

Exigence artistique, croisements des parcours, des esthétiques et des disciplines, expérimentation et recherche, articulation avec le milieu professionnel interrégional et international, sont les fondamentaux du projet du Pont Supérieur.

Grâce à une équipe de plus de deux cents formateurs, à ses nombreux partenariats avec les structures artistiques et culturelles de son territoire inter-régional, Le Pont Supérieur accompagne vers l'obtention des diplômes dans une juste articulation avec les débouchés professionnels ; il se veut un lieu d'expérimentations et de recherche dont l'enjeu est de transmettre et d'inventer un rapport sensible au monde, un lieu qui permette à chaque étudiante, étudiant, stagiaire d'y développer sa singularité, tout en se constituant ses propres outils au cours de ses apprentissages.

02. Vos contacts au département danse

Maurice COURCHAY
Directeur du département danse
mcourchay@lepontsuperieur.eu

Edwige AUDON
Adjointe à la direction
eaudon@lepontsuperieur.eu

Bérénice NOUHAUD
Assistante de scolarité chargée du suivi des étudiants et des stagiaires
bnouhaud@lepontsuperieur.eu
06 29 84 41 66

Cheikh Anta DIAGNE
Coordonnateur technique
cadiagne@lepontsuperieur.eu
06 37 16 89 68

Maëlle THOMAS
Agente d'accueil
accueilnantes@lepontsuperieur.eu
06 99 17 29 99



03. La vie au Pont Supérieur

Les locaux du département danse

État des lieux

Le site de Nantes, situé 4 bis rue Gaëtan Rondeau 44200 Nantes, a été construit en 2015.
Le bâtiment est mutualisé avec le Conservatoire de Nantes, situé juste à côté.

Accès Bus : ligne 4 : arrêt « Ile de Nantes » / ligne 5 et ligne 26 : arrêt « Conservatoire »
Accès Vélo : Station « Conservatoire » n° 86
Accès voiture : pas de stationnement sur place

Les espaces réservés au Pont Supérieur sont les suivants :

Au rez-de-chaussée (R) :
10 bureaux administratifs
1 loge d'accueil
1 salle de pause
1 salle de visioconférence / réunion

Au R+1 :
1 salle de pratiques collectives servant aux cours théoriques (104)
1 foyer des étudiant-e-s

Au R+2 :
L'ensemble de l'étage, à savoir :
2 studios de danse (201, 202)
2 grands vestiaires
1 loge professeur-e-s
1 petit vestiaire

Au R+3 :
L'ensemble de l'étage, à savoir
1 salle de pratiques collectives servant aux cours théoriques (301)
1 salle de stockage

Au R+4 :
1 studio de danse (401)
Les locaux de stockage, la loge des professeur-e-s, le sanitaires et les vestiaires sont mutualisés avec le Conservatoire de Nantes

Les R+5 et R+6 sont utilisés par le Conservatoire de Nantes à l'exception d'une salle étudiante (bureau du BEPS-salle informatique) au 5e étage (salle 503).

L'ouverture des locaux le soir et le samedi permet aux étudiant-e-s et stagiaires de travailler en dehors des cours.
Fermeture : trois semaines en août et une semaine en décembre.

Découvrir les locaux en images

Principe d'utilisation des locaux par les étudiant-es et stagiaires

Pour leurs travaux personnels en dehors des heures d'ouvertures administratives, il conviendra de suivre la procédure d'utilisation et de réservation suivante. Les étudiantes et étudiants doivent obligatoirement signaler leurs arrivées et leurs départs sur le registre mis à disposition dans le hall d'entrée et prévu à cet effet.

Jours et horaires d'utilisation : du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 10h à 17h

- Le Pont Supérieur ouvre la réservation de ses studios prioritairement aux étudiant-es et stagiaires ;
- Le prêt de studios est également possible pour les ancien-nes étudiant-es, stagiaires, intervenant-es, compagnies ou associations mais il est soumis à l'autorisation de l'adjointe au directeur du département danse. Les demandes devront être effectuées dix jours minimums avant l'action prévue. Une convention encadrant la mise à disposition devra être signée au préalable ;
- Les étudiant-es, stagiaires ou intervenant-es sont autorisé-es (sur demande expresse au département danse) à travailler avec des personnes extérieures dans le cadre d'un projet que l'étudiant-e porte. Elles doivent être couvertes par leur responsabilité civile (attestation à fournir).

NB : Dans le cadre des utilisations en autonomie par des personnes extérieures autorisées (compagnies, associations, partenaires dans le cadre d'un projet étudiant), celles-ci devront avoir suivi obligatoirement la sensibilisation sécurité incendie (SSI) délivrée par le coordinateur technique du Pont Supérieur.

Réservation depuis Nantes

Compte tenu de la forte demande, il est nécessaire de coopérer et de négocier le partage des studios dans un principe de bien vivre ensemble. Il est possible de réserver un studio pendant 2h maximum. Un tableau de réservation est à disposition au 2e étage. Il est possible de réserver 15 jours maximum à l'avance.
Exemple : le lundi 1 septembre écoulé, la réservation du lundi 15 septembre suivant est ouverte à partir du mardi 2 septembre.

La réservation stipule le nom du ou des utilisateurs, la date, la salle, l'horaire de début et de fin d'utilisation. Il est demandé de ne pas effacer les noms des personnes déjà inscrites. Seul l'agent d'accueil a la charge d'effacer le tableau.
En fonction des périodes de l'année la demande d'utilisation des espaces peut-être très importante. Il s'agit dans ces moments de prendre aussi en compte le fait de pouvoir partager les studios.

D'octobre à juin, il est également possible pour les étudiant-es et stagiaires de se renseigner sur la disponibilité des studios par téléphone auprès de l'agent d'accueil au 06 99 17 29 99 ou sur accueilnantes@lepontsuperieur.eu

Si une réservation est annulée, il est indispensable de prévenir l'agent d'accueil à l'avance afin de libérer le créneau pour une autre personne. L'agent d'accueil a autorité pour la régulation de la gestion des espaces, le cas échéant.

Le samedi, sans réservation préalable, il est recommandé de contacter l'agent d'accueil pour éviter de venir inutilement en cas d'indisponibilité de studios.

Le BEPS danse

Le BEPS, Bureau des Étudiant-e-s du Pont Supérieur, est une association qui a pour but de favoriser les échanges artistiques et pédagogiques entre les étudiant-es, stagiaires, diplômés du Pont Supérieur. Elle permet l'utilisation des locaux du Pont Supérieur de Nantes et/ou Rennes. Elle peut porter administrativement les activités artistiques et pédagogiques de ses membres.

Le siège social est fixé au Pont Supérieur, 4 bis rue Gaëtan Rondeau, 44200 Nantes.

L'association se compose de :

- Membres actifs ou adhérent-e-s
- Membres bienfaiteur-rice-s

Pour faire partie de l'association, il faut être étudiant-e, stagiaire, ancien-ne étudiant-e ou ancien-ne stagiaire du Pont Supérieur, et s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le BEPS porte diverses initiatives, notamment dans le cadre des appels à projets CVEC du CROUS permettant le financement d'actions ponctuelles correspondant aux thématiques suivantes : accompagnement social, la culture, le vivre-ensemble, la pratique sportive, le développement durable, la citoyenneté et la santé.

Chaque année de nouvelles élections entre étudiantes, étudiants, stagiaires ont lieu pour désigner les membres du bureau (président, secrétaire, trésorier).

Les délégué-e-s de promotion et les représentant-e-s au CA

Les délégué-es de promotion :

- élection : organisée par le département danse en octobre de l'année universitaire
- rôle : Informer la direction des questions des étudiant-e-s en matière organisationnelle, des problèmes individuels ou relationnels qui peuvent survenir afin de préserver une situation de travail saine et dynamique

Les représentant-es des étudiant-es au Conseil d'Administration :

- élection : organisée par la direction administrative et financière du Pont Supérieur au mois d'octobre de l'année universitaire
- rôle : porter la parole de la communauté étudiante et stagiaire au sein du Conseil d'Administration du Pont Supérieur (1 vote par titulaire)

3 titulaires et 3 suppléant-e-s :
1 binôme titulaire/suppléant-e : D.E. DANSE
1 binôme titulaire/suppléant-e : D.E. MUSIQUE
1 binôme titulaire/suppléant-e : DNSPM

Ressources bibliographiques

Le site de Nantes du Pont Supérieur dispose d'une petite bibliothèque dont les ouvrages sont empruntables auprès du coordinateur technique, Cheikh Anta Diagne.

Une base de données est consultable sur ce lien :
https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Mgx8HgrbrLuGqlXqPTYt4OKThlaG91SM/edit?usp=sharing&ouid=113865420703969430332&rtpof=true&sd=true

Un environnement de formation sûr et inclusif

Engagements et outils à disposition

Le Pont Supérieur s'engage à offrir un environnement de formation sûr et inclusif à travers :

→ SENSIBILISATION :
Ateliers et campagnes pour promouvoir le respect et l'égalité.
→ FORMATION :
Accompagnement des équipes pour prévenir et traiter ces situations.
→ SIGNALEMENTS SÉCURISÉS :
La cellule externe de signalement (code 1959) du ministère de la Culture permet de recueillir et traiter de manière confidentielle les signalements liés aux discriminations, violences, et harcèlements sexistes, sexuels ou moraux. Cette cellule est ouverte aux étudiantes et étudiants de toutes les écoles de l'enseignement supérieur culture. Elle propose un traitement des signalements par des juristes spécialisés et oriente vers des psychologues si nécessaire. Pour en savoir +

Par ailleurs, un dispositif interne confidentiel permet de signaler et traiter les situations relevant des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, en complément des recours juridiques existants, afin d'assurer un environnement sécurisé et respectueux.

Égalité femmes-hommes

En sa qualité d'établissement public d'enseignement supérieur accrédité Le Pont Supérieur s'inscrit dans la démarche impulsée par le ministère de la Culture et s'engage à mener et faire vivre en son sein une réflexion en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus généralement pour affirmer son refus de toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence.

Le Pont Supérieur est engagé dans la diffusion d'une culture de l'égalité auprès des étudiantes et étudiants, des stagiaires, de l'ensemble des équipes administratives, pédagogiques, artistiques et de ses partenaires pour lutter contre les stéréotypes et ouvrir le champ des carrières.

Votre référente égalité sur le site de Nantes :
Bérénice NOUHAUD
Assistante de scolarité chargée du suivi administratif des étudiants et des stagiaires
referentegalite1@lepontsuperieur.eu
+33 (0)6 29 84 41 66

En savoir + sur la charte

Accessibilité

Conformément à la loi du 11 février 2005, Le Pont Supérieur met en œuvre :

- Le principe fondamental de non-discrimination pour accéder aux droits communs pour toutes les dimensions de la vie (dimensions de la formation, sociale et professionnelle) ;
- Le principe fondamental d'accessibilité qui inclut l'accessibilité à la formation ;
- Le droit à la compensation (avec la possibilité de mobiliser des aides selon les besoins spécifiques liés au handicap).

Le Pont Supérieur inscrit dans la stratégie de l'établissement l'ambition d'une accessibilité universelle de sa mission pédagogique, artistique et scientifique. Elle vise à conforter et développer la lisibilité et la mise en œuvre des dispositifs d'accessibilité offerts aux étudiants en situation de handicap. Une charte, visant à prendre acte des besoins spécifiques liés aux différents types de handicap, est disponible à la consultation.

Votre référente accessibilité :
Edwige AUDON
Adjointe à la direction du département danse
eaudon@lepontsuperieur.eu
+33 (0)6 80 76 74 59

En savoir + sur la charte

04. Bien vivre à Nantes

Le département danse du Pont Supérieur est situé à Nantes, grande métropole de l'Ouest de la France, dans la Région Pays de la Loire, à une heure de la côte atlantique et à deux heures en TGV de Paris. Reconnue pour son dynamisme économique, sa qualité de vie, son dynamisme culturel et son soutien à la création contemporaine, Nantes a été désignée Capitale européenne de l'innovation en 2019 par la Commission européenne.

Éclectisme des paysages et du patrimoine, dynamisme et diversité des propositions culturelles, qualité du cadre de vie saluée par le titre de Capitale verte de l'Europe, valent à Nantes d'être régulièrement classée en tête du palmarès des villes où il fait bon vivre. Métropole dynamique, Nantes est parmi les meilleures dans les classements qualitatifs de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante.

Se loger

Consulter le guide "Trouver un logement" : Édition Pays de Loire. Guide réalisé par le réseau Info Jeunes des Pays de Loire, lieu de ressources et d'écoute pour la jeunesse.

Contacter le CROUS de Nantes-Pays de la Loire :
https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/
Les étudiantes et les étudiants du Pont Supérieur peuvent faire une demande de logement étudiant auprès du CROUS. Il n'est pas indispensable d'être boursier pour effectuer cette demande. Il existe plusieurs résidences universitaires à Nantes gérées par le CROUS, notamment sur l'île de Nantes, à quelques minutes du Pont Supérieur.

Le Pont Supérieur est habilité auprès du CROUS, de ce fait vous pouvez faire des demandes de bourses et/ou de logement.
Ces demandes doivent être effectuées sur le site du CROUS de votre région d'origine.

La Caisse d'Allocations Familiales : https://www.caf.fr
Les aides au logement sont attribuées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) sur des critères sociaux (ressources, situation familiale, nature du logement etc.).

Se soigner

Les bons réflexes : le compte Ameli (régime général)
Il est important de renseigner et mettre à jour vos informations sur votre compte Ameli (adresse postale, RIB, médecin référent) afin de pouvoir bénéficier de tous les services auxquels vous avez le droit.
Samu (urgences médicales) : 15 (poste fixe) ou 112
Pompiers : 18 (poste fixe) ou 112
SOS Médecins : 02 40 50 30 30 ou le 116 117
http://www.sosmedecins-nantes.fr/
Pharmacies de garde : 32 37

→ Service de santé des étudiants de Nantes Université : 02 40 37 10 50 et 02 40 37 10 69
Maison des services
110, bd Michelet BP.32238 44322 NANTES Cedex 3
accueil.sse.nantes@univ-nantes.fr

Annuaire des professionnels de santé : http://annuairesante.ameli.fr/

→ **Planning familial de Loire-Atlantique** : 4 rue Meuris, 44100 Nantes
02 40 20 41 51
Lieu d'information et d'aide sur la sexualité, la contraception, la maternité, l'IVG
https://www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-de-loire-atlantique-44

Dispositifs de soutien psychologique
→ **La Cnaé, un nouveau service dédié au bien–être des étudiants**
Organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Cnaé est la Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et des étudiants. C'est un dispositif d'écoute, d'accompagnement et de signalement pour les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination.

Opérée par l'association « En Avant Toutes », une ligne d'écoute professionnelle vous est proposée au n°30 40 de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi. Gratuite et confidentielle, cette ligne mobilise des professionnels (psychologues, travailleurs sociaux) qui répondent à vos questions, vous écoutent avec bienveillance et vous orientent, si besoin, vers les ressources adéquates.

Possibilité de contact par mail : 3040@enseignementsup.gouv.fr

→ **Ligne d'écoute Nightline**
Retrouvez sur le site https://www.nightline.fr/ une ligne d'écoute, des conseils ainsi qu'un répertoire des services de soutien psychologique pour tous et toutes, par académie.

→ **Le dispositif Santé Psy :**
Vous pouvez bénéficier de 12 séances maximums par année universitaire avec un psychologue sans avancer de frais et en toute confidentialité. Sur présentation de votre carte d'étudiant de l'enseignement supérieur ou tout document équivalent, vous pourrez choisir un psychologue pour vous accompagner via le dispositif Santé Psy Étudiant.
https://santepsy.etudiant.gouv.fr/

Demander une aide financière

Les aides sociales du CROUS :
Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 17h - Accueil téléphonique : 9h à 13h au 2 Boulevard Guy Mollet - Nantes
https://www.crous-nantes.fr/aides-sociales/
Solliciter une aide d'urgence
Service social du CROUS : 02 40 37 13 39
Approche globale de votre situation sociale
Sur rendez-vous, secrétariat : lundi, mercredi et jeudi : 9h à 12h/14h à 16h, vendredi 9h à 12h.

→ **La CAF :**
- Des solutions pour les 16-25 ans (les aides au logement, la prime d'activité…)

→ **L'ÉTAT**
- Allocation spécifique annuelle pour étudiant en difficulté : pour les étudiants rencontrant des difficultés financières durables. Il s'agit d'une aide financière qui peut être versée en cas de non-éligibilité à la bourse d'enseignement sur critères sociaux
- Aide spécifique ponctuelle pour étudiant en difficulté : pour les étudiants rencontrant passagèrement de graves difficultés financières.
- Le prêt étudiant garanti par l'État

→ La région Pays de la Loire
- Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue : sécuriser financièrement les parcours de formation des stagiaires de la formation professionnelle, versée au titre du Code du travail aux demandeurs d'emploi non indemnisés par l'assurance chômage.

→ Le département de Loire-Atlantique
- Le Revenu jeunes : une aide financière d'un montant maximum de 500 € versée sous conditions de ressources pendant 3 mois (et qui peut ensuite être renouvelée selon la situation par périodes de trois mois).
- Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) individuel : cette aide est destinée aux jeunes en situation de précarité qui ne peuvent pas s'appuyer matériellement et financièrement sur leur famille pour réaliser leurs projets.
- L'aide individuelle à la formation (AIF) - pour les stagiaires de la formation professionnelle : l'aide individuelle à la formation vous permet, si vous êtes allocataire du revenu de solidarité active (RSA), de financer une formation qui vous favorise l'accès à l'emploi.

→ Nantes Métropole
- Fond d'Aide aux Jeunes : cette aide financière est destinée à répondre à des besoins urgents ou à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes habitant Nantes ou la métropole nantaise.

Se déplacer

→ Transports en commun, covoiturage, 2 roues
Naolib : https://naolib.fr/fr/tarification-solidaire
TER Pays de la Loire : www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire (tarif jeune, stages et demandeurs d'emploi)
Aléop : https://aleop.paysdelaloire.fr/aleop-cest-aussi-le-covoiturage
Blablacar : https://www.blablacar.fr/
Vélocampus : www.velocampus.net Prêt longue durée d'un vélo aux étudiant-e-s pour leurs déplacements utilitaires ; atelier de réparation ; actions et les animations sur les campus
Aides à l'achat vélo : https://metropole.nantes.fr/mes-services-mon-quotidien/aides-et-bons-plans/aides-a-l-achat-de-velo

→ Aides au permis de conduire :
https://www.loire-atlantique.fr/44/jeunesse/l-aide-au-financement-du-permis-de-conduire-pour-les-jeunes/c_1154102
https://www.etudiant.gouv.fr/fr/financement-du-permis-de-conduire-1624

→ Réparation de véhicule, mécanique
Atao - Réparation vente de véhicules, de vélos, garage solidaire, http://www.atao-insertion.fr/
Lycée La Joliverie : 02 40 80 25 80 - Réparation et entretien de véhicules
Association L'Atelier (Pour apprendre à entretenir sa voiture) - http://association.latelier.free.fr/
Mécanord - Rue Alfred de Vigny - 44300 Nantes – Tél : 02 40 76 56 70 - Atelier mécanique auto mis à disposition des usagers

Profiter de la culture à tarif réduit

Carte blanche : https://metropole.nantes.fr/carte-blanche
CartS : https://metropole.nantes.fr/services/culture-loisirs-sports/offres-services-culturels/reductions-sorties-culturelles#serviceTocEntry0
E.PASS Jeunes Culture-Sport : https://www.infos-jeunes.fr/dispositifs/epass-jeunes-culture-sport-pays-de-la-loire